



COMMUNIQUÉ

L'Association canadienne des bovins et le Conseil canadien des jeunes leaders de l'industrie bovine exhortent le gouvernement à mettre en veilleuse les modifications apportées aux gains en capital afin de sauver les exploitations agricoles familiales.

Le 12 juin 2024

Ottawa, ON L'Association canadienne des bovins (ACB) représente les 60 000 exploitations bovines et parcs d'engraissement du pays, dont la majorité sont des exploitations familiales en activité depuis plusieurs générations.

En annonçant les modifications fiscales proposées dans le budget fédéral le 16 avril 2024, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 25 juin 2024, le gouvernement du Canada ne donne pas aux entreprises agricoles canadiennes une marge de manœuvre suffisante pour évaluer pleinement les implications potentielles de ces modifications aux fins de la planification fiscale de la relève agricole et pour s'adapter en conséquence.

L'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital dans le budget 2024 pourrait avoir un impact négatif sur la planification de la relève des fermes familiales. L'ACB et le Conseil canadien des jeunes leaders de l'industrie bovine demandent au gouvernement du Canada de faire une pause dans la mise en œuvre et d'étudier en profondeur les changements proposés afin d'en comprendre les répercussions.

« Nous devons veiller à ce que l'industrie du bœuf reste forte et compétitive en fournissant tous les moyens nécessaires à la planification d'une transition en douceur de l'exploitation familiale », a commenté Scott Gerbrandt, président du Conseil canadien des jeunes leaders de l'industrie bovine.

L'ACB et son Conseil des jeunes demandent instamment au gouvernement fédéral d'exempter les éleveurs de bovins de boucherie et les autres agriculteurs de l'augmentation du taux d'imposition des gains en capital et de veiller à ce que ces mesures ne compromettent pas le bon déroulement du transfert intergénérationnel d'actifs.

« Nos producteurs et nos comptables n'ont pas eu suffisamment de temps pour évaluer correctement l'ampleur des conséquences que ces changements auront sur l'industrie du bœuf. Nous exhortons le gouvernement de faire une pause sur cette mise en œuvre et d'avoir une discussion plus approfondie sur les répercussions avec les agriculteurs », a déclaré Nathan Phinney, président de l'ACB.

Nous souhaitons connaître l'avis des agriculteurs canadiens de tous âges et de toutes les régions du pays sur la manière dont les modifications proposées en matière de gains en capital pourraient influer sur la succession de leurs exploitations agricoles familiales. Les agriculteurs peuvent nous faire part de leur expérience en matière de planification de la succession de leur exploitation en nous contactant à l'adresse suivante : advocacy@cattle.ca.

Pour plus d'information, veuillez contacter:

Carol Reynolds
Directrice des communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931| reynoldsc@cattle.ca